

Québec, 6 octobre 1783.

Messieurs,

Ayant considéré avec attention votre lettre du 4e septembre de même que le titre de députés de la province que vous vous afrogez en conséquence de la nomination de quelques citoyens de Montréal, j'ai cru devoir vous répéter ici, messieurs, que les démarches que vous avez faites en cette qualité ne sont point légales ni convenables. Les marques de bienveillance que Sa Majesté a déjà données aux peuples de cette Province, devraient les convaincre que le Roi et la nation britannique n'ont d'autre but que leur bonheur ; Ainsi je ne saurais approuver la requête ni le mémoire que vous me communiquez, ne prévoyant pas qu'il en puisse résulter aucun bien pour la Province.

Je demeure très parfaitement,

Messieurs,

Votre très-humble et très obéissant serviteur,

Fred. Haldimand.

A MM. Adhémar et Delisle.

---

Montréal, le 15 octobre 1783.

Monsieur,

En réponse à l'honneur de votre lettre du 6 du présent, nous disons avec respect que nous sommes avec raison surpris que Votre Excellence soit toujours assez mal instruite pour croire que nous sommes capables de nous arroger un titre que nous n'aurions aucun droit de prendre. Notre élection (comme nous avons déjà pris la liberté de l'avancer précédemment à la présente) a été légale, générale et non mendiée. Ce ne sont pas quelques citoyens de Montréal, mais la province entière qui nous a choisis pour faire ses justes représentations. Etant ainsi élus et de plus